

COMITE de VILLAGE DE CASSY - 13 Avril 2015

COMPTE-RENDU REUNION du lundi 13 – 18 h – salle de la Capitainerie.

Présents :

Mme Darenne, élue référente,
M Suire, Maire-adjoint invité,
Mmes Saugnac et Brieff, Mrs Gonnord, Lechalupé, Léger.

1 – ACCUEIL de Mr Jean Gonnord en remplacement de Mr Duringues

2 – ACCUEIL et remerciements pour sa présence à Mr Le Maire-Adjoint chargé des ports, plages, aménagement du littoral, travaux, voirie, éclairage, cadre de vie.

3 – Intervention de Mr SUIRE

3 – 1 – PORT (qui comme le Vieux port de Taussat est un port départemental avec des activités professionnelles)

3 – 1 – 1 – Généralités

Il faut distinguer

- le domaine public maritime inaliénable (dès que l'eau de mer recouvre le sol, cela détermine sa limite).
- le sol qui appartient au C.G. et donc les cabanes
- l'eau à la commune

Malgré une disparition drastique des ostréiculteurs, (plus que 5 à Cassy) la commune ne peut satisfaire les demandes d'installation de 6 jeunes faute de cabanes d'exploitation, bien que de nombreux parcs à l'abandon soient eux disponibles.

Actuellement, les cabanes sont attribuées par les services de la D.D.T.M. Cultures Marines dont font partie des ostréiculteurs.

Les ostréiculteurs sont sous le régime d'une A.O.T. délivrée par le département pour la partie terrestre, mais sans A.O.T. sur l'eau. La Mairie va remédier à cette anomalie en leur délivrant une A.O.T. sur l'eau.

3 – 1 – 2 – Travaux

De lourds travaux urgents sont à entreprendre pour la réfection du ponton d'accueil et la reconstruction des quais qui s'écroulent, par des entreprises spécialisées.

Coûts : 120 m de quai selon la méthode utilisée entre 250 et 600 K€, pour le ponton d'accueil : 70 K€.

La mise en place des corps-morts réglementaires est en cours dont la gestion est assurée par la Municipalité.

Travaux également à la Capitainerie effectués par les Services techniques.

3 – 1 – 3 Attribution des places

Du fait du déficit des places aux port de Cassy et Vieux port de Taussat, une liste d'attente commune existe mais il semble qu'elle n'ait pas été gérée avec rigueur et transparence.

En conséquence, la municipalité, petit à petit, rétabli l'équité et le droit.

Il est envisagé l'an prochain de mettre en place une commission d'attribution des places avec des représentants de tous les acteurs concernés.

Il est évoqué la possibilité d'un « port à sec » d'utilisation courante en Bretagne et Méditerranée.

Un terrain communal de 3000 m² le long du chenal de Cassy pourrait convenir, mais actuellement se heurte à la législation les comptabilisant au titre de corps-morts (130 pour Lanton) dans le but de réduire le nombre de bateaux total sur le Bassin. Or, cette structure pourrait être utilisée par des bateaux en attente de places et qui actuellement se retrouvent aussi sur le Bassin par la mise à l'eau au coup par coup.

3 – 1 – 4 – Création d'une brigade nautique afin de surveiller les 3 ports, basée à la Capitainerie.

3 – 2 – MARCHE

- Contrairement à ce qui avait pu être évoqué lors d'une précédente réunion, le transfert du marché à Ker Breton est définitivement abandonné.

En cas de transfert, celui-ci se situerait plutôt dans le secteur ancienne place du tennis non loin de la pétanque.

Si le feuillet de la vente de la propriété familiale de Ker Breton arrivait un jour à son terme, il serait envisagé un axe de développement touristique en créant un village de cabanes façon « Village de l'Herbe » avec des artisans d'art, des expositions, ou de la petite restauration.

- Conformément à notre souhait, les poubelles du marché à l'air libre et au tout-venant, seront stockées dans un local dédié, ouvert le temps du marché. Dans ce cas précis, la COBAN effectuerait un ramassage spécifique d'après marché.
- Les parkings rue Garbay vont également être réaménagés.

3 –3 – CENTRE BOURG de CASSY

Afin de supprimer le feu de Cassy et les nuisances qu'il entraîne, un projet incluait la destruction du cabinet médical acheté par la municipalité mais également celui de l'emplacement d'un local commercial dont la propriétaire demande une indemnisation irréaliste entraînant de facto l'abandon de cette solution.

Donc, la Mairie travaille actuellement à la faisabilité, de concert avec le Centre Routier Départemental, d'un projet d'aménagement dont les plans sont en cours. S'il y a validation du principe par la Municipalité, il y aura ensuite chiffrage, présentation, etc.....

3 –4 – ECLAIRAGE PUBLIC

Des économies doivent être faites dans ce domaine (coût actuel 107 K de conso) afin d'être en accord avec la loi « N.O.M.E. » exigeant une réduction de 40 % de ce budget en 2020, ce qui compte tenu des augmentations de l'énergie représente un effort encore plus important.

Cela va exiger un changement de mentalité, par exemple :

- éteindre l'éclairage public dans les 27 lotissements principaux de 1 h à 5 h du matin
- remplacer les lampadaires classiques par des lampadaires à leds à gestion électronique
- dans l'immédiat, 72 horloges astronomiques (18 K€) viennent d'être commandées à la SDEG afin d'affiner les périodes jour/nuit.

3 –5 – COBAN/Ramassage des déchets

Effectivement une réduction du nombre de passages est en cours afin de réaliser des économies sur ce poste(bien identifié sur la taxe foncière comme « taxe d'enlèvement d'ordures ménagères »).

Ces économies ne seraient pas répercutées sur les usagers ce qui mérite une explication car si diminution de prestation, on est en droit d'attendre une diminution de la facture dans les mêmes proportions.

Or le coût de ce poste est grevé par les diverses manipulations et transports à savoir :

Le camion de Lanton va ensuite à Andernos pour compactage, puis reprise par camion jusqu'à l'incinérateur de Bègles et retour..... faute d'un incubateur sur le secteur Bassin d'Arcachon/Sud Médoc (obligatoire de part la loi mais qu'aucune commune n'accepte sur son territoire).

3 –6 – P.L.U.

L'étude préalable au P.L.U. reprend avec la volonté d'en terminer fin 2016.

Une partie de l'étude précédente est à garder, d'autres à adapter et d'autres à introduire en fonction des projets de vie souhaités.

Les Comités de Village participeront ultérieurement aux échanges comme prévu dans la Charte.

3 –7 – SECURISATION

- fin 2015/début 2016, l'intégralité des abribus seront changés assortis au nouveau mobilier urbain choisi pour son esthétique, sa facilité d'entretien et sa résistance aux incivilités.

- Le cas de l'arrêt scolaire au coin av de Bordeaux/Les Fougères est en voie de règlement après intervention de la Police Municipale.

- De même, après parution de la lettre du Maire n° 4, la police municipale interviendra ponctuellement afin de suivre l'exécution des consignes.

3 –8 - DIVERS

- Campagne de démoustication par le S.I.B.A. programmée

- Rond-point de l'Europe. N'a pas été « débaptisé » mais fait l'objet d'une réfection complète : puits, arrosage automatique en vue d'un fleurissement de couleur bleue et jaune rappelant la symbolique du drapeau européen.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX